

# GRAND CONSEIL

Question Daniel Gander et Charles Brönnimann

2015-CE-152

**Expositions de voitures d'occasion aux bords des routes et usage de plaques professionnelles « U »**

DSJ

21.05.2015

---

Actuellement, de nombreuses expositions de voitures d'occasion fleurissent sur les bords de nos routes cantonales. Il est intéressant de constater que certaines de ces expositions sont adaptées et que d'autres ne répondent pas entièrement ou pas du tout aux prescriptions en vigueur, notamment en ce qui concerne les normes écologiques et de la protection des eaux.

Par ailleurs, certains propriétaires faisant commerce de voitures disposent et font usage de plaques « U ». Ces détenteurs font partie de sociétés écrans qui ne respectent souvent pas les dispositions générales pour pouvoir disposer de plaques professionnelles. Ils utilisent et abusent trop souvent de ces plaques pour leur usage personnel et pour des déplacements à l'étranger, ceci contrairement aux dispositions en vigueur.

Vu ce qui précède, nous nous permettons de poser les questions suivantes :

1. Combien d'expositions de voitures d'occasion sont recensées dans le canton de Fribourg ?
2. Est-ce qu'un contrôle par les instances cantonales est exercé pour s'assurer que ces expositions répondent aux prescriptions en vigueur ?
3. Y a-t-il eu ces dernières années des dénonciations envers les exposants pour le non-respect des prescriptions ?
4. Le détenteur de plaques professionnelles « U » ne doit les utiliser semble-t-il que pour des courses d'essai. Est-il normal que certains se rendent à l'étranger avec des véhicules munis de telles plaques ou qu'ils effectuent des déplacements privés ou des courses pour leurs propres besoins ?
5. Combien de détenteurs ont été dénoncés, en 2014, pour abus de plaques professionnelles « U » ?

(Sig.) Daniel Gander et Charles Brönnimann, députés